

**Programme d'aide à la voirie locale**  
**Démarche pour produire une demande d'aide financière**  
**Volet Rétablissement**

Par la mise en place de mesures palliatives temporaires, le volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise la réouverture à la circulation d'une route locale de niveau 1 ou 2 qui a été fermée à la suite d'un événement fortuit.

Ce document décrit le processus recommandé pour la réalisation d'une inspection des infrastructures routières dans le contexte d'un événement fortuit. La fiche d'inspection est un gabarit proposé aux municipalités à titre de référence. Il est souhaitable de joindre ce document à une demande d'aide financière déposée dans le cadre de ce volet.

**Procédure d'inspection**

L'inspection doit être réalisée par un ingénieur et un assistant qualifié. Ils peuvent être accompagnés d'autres experts du domaine si la gravité de la situation le requiert. Au total, au moins deux personnes doivent être présentes lors de l'inspection, selon les règles de sécurité en vigueur. Ces personnes sont désignées par la Municipalité.

Pour remplir la fiche d'inspection, l'ingénieur peut se référer aux documents suivants. Ceux-ci décrivent les éléments et les caractéristiques techniques observables sur une route qui a subi des dommages justifiant sa fermeture :

- Ministère des Transports du Québec. *Guide de mesure et d'identification des dégradations des chaussées souples*, Québec, Les Publications du Québec, 2007 (collection Ouvrages routiers – Guides et manuels).
- Ministère des Transports du Québec. *Manuel d'inspection des ponceaux*, Québec, Les Publications du Québec, 2019 (collection Ouvrages routiers – Guides et manuels).

Les champs RTSS et Chaînage de la fiche d'inspection indiquent l'emplacement selon la route, le tronçon, la section, la sous-route et le chaînage. Un plan de localisation devrait être fourni afin de préciser l'emplacement des travaux à réaliser.

Des photographies doivent être prises afin de documenter les motifs de la fermeture de la route. Ces dernières seront alors datées et annexées à la fiche d'inspection.

## **Fiche d'inspection**

L'objectif de la fiche d'inspection est d'assurer qu'un ingénieur examine l'état et l'évolution du comportement de l'infrastructure routière, le tout en urgence dans les cas où il y a une menace à l'intégrité de l'infrastructure ou pour la sécurité des usagers de la route. Ainsi, l'ingénieur recommande des interventions de remise en état de la route qui sont sécuritaires pour les usagers. La fiche d'inspection permet à la Municipalité d'effectuer une meilleure planification des travaux à réaliser.

L'ingénieur doit notamment :

- examiner la chaussée, les accotements, les talus et les remblais de façon à détecter toute dégradation pouvant affecter la stabilité de la chaussée (fissuration, trous, déformations, affaissements, érosion ou détérioration des accotements, des fossés et des talus en bordure de la route);
- porter une attention particulière à toute dégradation pouvant menacer la stabilité ou l'intégrité de l'ouvrage ou encore la sécurité des usagers (fissuration pouvant indiquer une instabilité ou un mouvement de rupture de remblai ou de talus, problématiques à proximité de ponceaux, de structures ou de glissières de sécurité, ornières et fissuration dans les sentiers de roues [effet du camionnage]);
- observer les déflexions visibles à l'œil et pouvant annoncer l'imminence d'une rupture, si cela est applicable;
- assurer la sécurité des usagers de la route par l'implantation d'une signalisation et de systèmes de sécurité.

La fréquence des inspections subséquentes ainsi que les principaux éléments à surveiller lors de celles-ci doivent être déterminés en fonction de l'urgence décelée à partir des observations sur le terrain.

Pour la zone d'intervention prescrite, l'ingénieur recommande par écrit toutes les mesures palliatives temporaires qui devront être réalisées afin de permettre la réouverture à la circulation de la section de route. De plus, il réalise toutes les études, le contrôle technique et les essais en laboratoire ou rédige tout autre document d'ingénierie complémentaire requis pour compléter son évaluation.

**Exemple de fiche d'inspection d'un tronçon de route à la suite d'un événement fortuit**

<b>Nom de l'inspecteur(-trice) :</b>		<b>Signature :</b>
<b>Titre :</b>		
<b>Nom de l'assistant(e) :</b>		<b>Signature :</b>
<b>Titre :</b>		
<b>Date :</b>		<b>Route</b>
<b>Heure :</b>		
<b>Municipalité :</b>		<b>RTSS</b>
<b>Chaînage</b>		<b>Longueur de la section de route endommagée</b>
<b>Début</b>	<b>Fin</b>	

**Renseignements sur l'événement fortuit**

**Renseignements sur l'état et le comportement de l'infrastructure routière (chaussée, talus, ponceaux ou autres)**

**Description des dégradations observées**

**La gravité de la dégradation justifie-t-elle la fermeture immédiate de la section et la mise en place d'une signalisation particulière?**

Oui

Non

**L'état de l'infrastructure routière nécessite-t-il une inspection fréquente du site jusqu'à la réalisation des travaux de remise en état visant la réouverture sécuritaire de la section?**

Oui

Non

**Le cas échéant, inscrire la fréquence recommandée pour les inspections ainsi que les principaux éléments à surveiller.**

**Interventions recommandées**